

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

TROISIÈME VOLUME. — ANNÉE 1869.

N° 6. — JUIN.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. LÉON CHEVREAU, préfet de l'Oise.

Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

M. ODENT, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.

Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.

Secrétaire-général : M. THIRION.

Secrétaires : MM COSSIN. — BRUIET.

Trésorier : M. MOUY.

Bibliothécaire-Archiviste : M. CABOT.

Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER.

— VINET.

Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Daguët fils.
Section de Béthisy : M.
Section de Betz : M. de Fosseux.
Section de Chamby : M. Griffé.
Section de Chantilly : MM. A. Péan.
de la Fargue.
Section de Creil : M. Paupert.

Section de Crépy : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Section de Nanteuil : M. Dubois fils.
Section de Pont : MM. Soualle.
Daumalle.
Section de Précy : M. Mennessier.
Section de Senlis : MM. Tassin.
Deslandes.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.
Président d'honneur : M. le baron de
Morell.

Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BÉTHISY.
Président d'honneur : M. le comte de
Lavaulx.

Président : M. le docteur Leclercq.
Vice-Président : M. Mary.
Secrétaire : M. Vaillant.
Trésorier : M. Lavacquery.

SECTION DE BETZ.
Président d'honneur : M. le vicomte
Héricart de Thury.

Président : M. Roblin fils.
Vice-Président : M. Triboulet.
Secrétaire : M. Falschlunger.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBY.
Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Hadancourt.
Vice-Président : M. Bourboin.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CHANTILLY.
Président : M. Petit.
Vice-Présidents : MM. X. Lefebvre.
Masson.

Secrétaire : M. Domart.
Vice-Secrétaire : M. Eug. Lefèvre.
Trésorier : M. Blary.

SECTION DE CREIL.
Président : M. Em. Martin.

Vice-Présidents : MM. Doré.
Barbier (Max.).

Secrétaire : M. Poulain.
Vice-Secrétaire : M. Faroux.
Trésorier : M. Mast.

SECTION DE CRÉPY.
Présidents d'honneur : MM. Picard.
Dambry.

Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-Secrétaire : M. Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION DE NANTEUIL.
Président : M. Lemaire.
Vice-Présidents : MM. Lamiche.
Rudet père.

Secrétaire : M. Jourdain.
Vice-Secrétaire : M. Dupontroué.
Trésorier : M. Coulon (Constant).

SECTION DE PONT.
Présidents d'honneur : MM. de Verneuil.
Marin.

Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc.
Palmer.

Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Delamotte.
Trésorier : M. Laverge.

SECTION DE PRÉCY.
Président d'honneur : M. Toupiér.
Président : M. Gervais.
Vice-Président : M. Auchois.
Secrétaire : M. Quentier.
Trésorier : M. Quillet.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à dix francs. Celle-ci est payable d'avance sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 7. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au Président, dans les deux derniers mois de l'année.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



00000003059

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 6 Juin 1869.

PRÉSIDENTE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. le docteur Pigeaux prend place au bureau, sur l'invitation de M. le Président. Le procès-verbal est adopté. Six membres présents dans la dernière séance sont admis.

Les objets suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Par Bruxelles, un lot de pommes *Reinettes de Canada* ; — mention simple.

2° Par le même, *OEillets* de Poète et *Pensées* en fleurs coupées ; — mention honorable.

3° Par le même encore, 1 *Chou d'York*, 1 botte d'*Asperges* violettes de Hollande, *Oignons blancs*, *Carottes* courtes de châssis, 3 *Artichauts*, 2 *Romaines blondes*, 1 lot de *Pommes de terre* Marjolin ; — mention honorable.

4° Par M. Roger (Emile), une corbeille de jeunes plantes offertes pour le jardin de la Société, telles que *Wigandia*, *Ferdinanda*, *Aralia*, *Coleus*, etc., etc. — Le Comité demande une mention très honorable, et l'Assemblée y ajoute des remerciements tout particuliers.

5° Par M. Thirion, une botte d'*Asperges* roses hâtives d'Argenteuil ; — mention très honorable.

6° Par M. Cosson, *Pommes de terre* Marjolin, *Chou d'York*, *Carottes* courtes à châssis, 2 *Artichauts* et une botte de *Poivrades*, *Romaines* blondes, *Chicorées* fines de Rouen, *Oignons blancs*, *Poireaux* ; — mention très honorable.

7° Par M. Lépine, *Romaines* blondes, *Chou d'York*, *Carottes* courtes à châssis, *Pois* Prince-Albert, *Fraises* diverses, 1 *Artichaut*, *Pommes de terre* Marjolin, *Scaroles*, *Laitues* Palatines, *Oignons* rouges et blancs, *Échalottes* ; — mention honorable.

8° Par M. Barbier (Roger), une corbeille de *Cresson* ; — mention honorable.

9° Par M. Deslandes, 3 *Patates* (récolte de 1868), un *Melon* noir des Carmes ; — mention très honorable.

10° Par M. de Maricourt, quelque bourgeons de *Senecio deltoïdeus*, qu'il recommande pour garnir les berceaux, à cause de sa très rapide croissance, et une tige de *Pelargonium zonale panaché* sur la quelle il démontre que, sous l'influence d'une meilleure végétation, la panachure disparaît et la plante reprend son aspect normal. — A propos de cette explication, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. de Maricourt, docteur Pigeaux et docteur Suillet, et que le premier de ces Messieurs s'engage à résumer dans le Bulletin de la Société.

11° Par M. Dubarle, des fraises de *l'ananas perpétuel* de M. Gloëde, récoltées dans le jardin de la Société.

La correspondance se compose de :

1° Deux lettres dans lesquelles MM. Vernois, vice-président de la Société, et Griffé, délégué de la Section de Chambly, s'excusent de ne pas pouvoir assister à la présente séance.

2° Trois lettres par lesquelles les Sociétés de Meaux, Montmorency et Beauvais demandent à M. le Président de désigner un membre de la Société pour faire partie du jury de leurs prochaines expositions. — M. le Secrétaire général expose que le Comité consultatif a désigné M. Chantrier pour représenter la Société à l'exposition de Beauvais; que les expositions de Meaux et de Montmorency devant ouvrir avant le jour de la présente séance, M. le Président a désigné M. Armand Péan pour aller à Meaux, et M. Bruiet pour aller à Montmorency.

3° Une lettre de M. Gervais annonçant que M. le Maire de Précý-sur-Oise met la mairie de cette ville à la disposition de la Société pour y installer une Section.

4° Une lettre de M. le Sous-Préfet de Senlis, annonçant que, sur la demande de M. le Président, S. M. l'Empereur accorde à la Société une médaille d'or à son effigie, et une d'argent à l'effigie du Prince Impérial.

5° Une lettre de M. Coutard, jardinier chez Mme Lemaire, à Versigny, contenant des explications sur la culture à chaud de la *Laitue d'Alger* qui, semée le 2 janvier sur couche, et repiquée en pépinière trois semaines après, sur couche encore, est bonne à consommer au bout de six semaines en tout.

6° Une lettre de M. le docteur Bourgeois, regrettant de ne pas trouver la *pomme de terre des Vosges* dans la collection étudiée par M. Thirion, et promettant d'en envoyer des tubercules. — Dans cette lettre, M. le docteur Bourgeois, à propos d'un article de M. Dubarle sur la préservation des fleurs des arbres fruitiers par la poussière des routes, s'élève contre la culture vicieuse des pommiers dans le canton de Crépy, signale le peu de soin qui préside à la plantation et au choix des greffes, et regrette que la boue des routes macadamisées, dont les cantonniers ne savent que faire, ne soit pas employée à améliorer l'argile compacte dans laquelle on les plante.

7° Une lettre de M. le docteur Suillet, de la Chapelle-en-Serval, dans la quelle il rend compte de la culture de la vigne en plein air, suivant les indications que lui a données M. Dubarle; cette vigne, en chasselas de Fontainebleau, de quatre ans de plantation, est composée d'une centaine de pieds; à chaque pied, il n'a conservé qu'un seul jet, qu'il a enroulé autour d'un fort pieu de chêne, haut de 3 mètres; au lieu d'une vingtaine de grappes, au plus, récoltées en 1868, elle en fait espérer plus de quinze cents cette année; un sarment est conservé au pied pour le remplacement, et à cet effet on ne le laisse pas fructifier; l'année prochaine il sera enroulé à la place de celui qui porte fruit cette année, et qui sera complètement supprimé à la taille. — M. Dubarle confirme les faits avancés par M. le docteur Suillet; seulement, il ajoute qu'il doute que la vigne puisse se maintenir longtemps vigoureuse avec une pareille production, et il a conseillé au propriétaire de ne laisser fructifier qu'un pied sur deux, l'autre devant être ravalé près de terre pour produire le bois qui fructifiera l'année suivante.

M. le Secrétaire-général dépose sur le bureau :

1° Une brochure contenant les résultats de la première Exposition du Cercle horticole du Nord, dans laquelle il signale plusieurs médailles, dont une d'honneur, décernées aux produits de M. Vandenheede, membre correspondant de la Société.

2° Le catalogue spécial des oignons, bulbes et rhizomes de la maison Ch. Huber et C^{ie}, à Hyères (Var).

3° Les procès-verbaux des séances des Sections pendant le mois de mai.

4° Le premier volume des publications de la Société des Agriculteurs de France, dans laquelle il figure comme délégué de la Société d'horticulture de Senlis.

5° Les Bulletins et Journaux des Sociétés correspondantes, dont il fait séance tenante les extraits les plus intéressants.

M. Bruet, Secrétaire, communique le résultat des décisions prises par le Comité consultatif dans sa réunion du matin de ce jour. — Le Comité propose l'acquisition de timbres secs, dont un pour le Bureau central et un pour chacune des Sections de la Société, pour remplacer les têtes de lettres imprimées dont l'usage lui paraît plus dispendieux. — Il approuve le choix qu'a fait la Section de Chantilly, de l'après-midi du quatrième jeudi de chaque mois pour les séances et les leçons de M. Dubarle. — Il a décidé que tous ses membres s'inscriraient pour l'obtention du diplôme de membre de la Société, et que les Bureaux des Sections seraient invités à suivre cet exemple. — Il propose que tout Sociétaire qui ferait don à la Société d'une somme de 200 fr., soit en espèces, soit en obligations de son emprunt, soit proclamé membre perpétuel, et comme tel, exempt de cotisation pendant toute sa vie. — Enfin, il a décidé qu'il serait fait, le plus tôt possible, au jardin de la Société, un dépôt de jus de tabac pris aux manufactures impériales, pour être distribué à tout Sociétaire qui voudrait en faire usage; moyennant un prix de 0,40 c., le litre (0,30 c., d'acquisition et 0,10 c., pour couvrir les frais de transport).

Après un vote unanime approuvant les décisions du Comité consultatif, M. le Président invite M. A. Corbie à donner à l'assemblée quelques détails sur les expériences qu'il a faites récemment au sujet de l'emploi du jus de tabac. M. A. Corbie annonce qu'il est parvenu ainsi à détruire, non-seulement les pucerons verts et noirs du pêcher et du rosier, mais encore le tigre du poirier et le puceron lanigère. M. le Secrétaire-général fait remarquer à l'assemblée de quelle importance pour l'horticulture peut être une semblable communication, puisque le Comité d'arboriculture de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, dans un document tout récent, avoue ne pas connaître de moyen assuré de détruire le tigre. M. le Président adresse de vives félicitations à M. Corbie, et le prie de rédiger une note spéciale qui, insérée au prochain Bulletin, guiderait les praticiens dans l'emploi du jus de tabac.

L'Assemblée vote les mentions demandées par les Comités pour les objets déposés sur le bureau, et aussitôt après M. le docteur Pigeaux, ayant obtenu la

parole, donne quelques détails sur l'exposition d'horticulture de St-Petersbourg, à laquelle il vient d'assister, ajoutant qu'il a pu juger du prix que les beaux et bons fruits obtenaient du commerce dans ces régions éloignées, et que les cultivateurs d'un département aussi bien situé que celui de l'Oise doivent y trouver un puissant encouragement à la plantation des bonnes espèces, puisqu'ils peuvent être assurés de placer, au prix moyen de 2 fr. la pièce, les fruits d'élite à l'arrière saison. M. le Secrétaire-général saisit cette occasion de faire ressortir l'utilité qu'il y aurait à terminer l'enquête que la Société a commencée sur les fruits cultivés dans l'arrondissement; il rappelle que des feuilles avaient été envoyées à chacun, divisées en colonnes de la manière suivante :

NOM DU FRUIT	QUALITÉ	ÉPOQUE DE MATURITÉ	SUJET	SOL	OBSERVATIONS
	Bonne,		Franc.	Calcaire.	Basse tige.
	Assez bonne,		Cognassier.	Argileux.	Espalier.
	ou		Doucine.	Profond.	Fertile
	Mauvaise.		Amandier.	Humide.	ou non.
			Etc. etc.	Etc. etc.	Etc. etc.

Qu'il serait coûteux pour la Société d'en faire réimprimer d'autres, mais que chacun est invité à en confectionner une lui-même en suivant les indications ci-dessus, avec l'attention de n'y faire figurer que les fruits que l'on cultive soi-même, et non des renseignements pris dans des livres.

M. Bruet lit les noms de vingt-deux personnes présentées pour faire partie de la Société, et la séance est levée à cinq heures.

Membres admis dans la séance du 6 Juin.

MM. MARINIER (Paul), jardinier à Gouvieux, présenté par MM. Demichy et Dubarle.
 LANGLOIS (Eugène), jardinier au Mont-de-Pô (Gouvieux), par les mêmes.
 DE BOOM, propriétaire à la Chapelle-en-Serval, par MM. le docteur Suillet et Dubarle.

MARTIN (Léon), cultivateur à Ermenonville, par MM. Thirion et Cagny.

PETIT (Alfred), jardinier à Ducy, par MM. Foubert et Bruet.

Dame patronnesse.

M^{me} PERRIER, propriétaire à Ducy, présentée par MM. Dubarle et Bruet.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1869. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bérard, 2 pots de *Cinéraires*; — mention honorable.

2° Par M. Gaudefroy, 1 *Chou d'Yorck*, 2 *Romaines*; — mention honorable.

3° Par M. Robinette, 2 *Laitues* de la Passion, 1 *Chou*, une botte de *Radis*, 2 *Romaines*; — mention simple.

4° Par M. Belloy père, 6 *Pommes Reinettes* du Canada ; — mention simple.

5° Par M. Parmentier, 22 variétés de *Pensées*, 1 pied de *Chicorée* ; — mention simple.

Communication d'une lettre par laquelle M. Picart, membre du Conseil général, remercie de sa nomination comme Président d'honneur.

Vœu de la Société pour que, à partir de 1870, les Expositions générales de la Société se fassent alternativement dans les diverses Sections.

Deux membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 17 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté. Deux membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bérard, *Pois nains* de Hollande et Prince-Albert, *Choufleurs*, *Oignons blancs*, *Romaine verte*, *Carottes courtes* de Hollande, 1 *Chou d'York*, 1 *Artichaut* ; — mention honorable.

2° Par M. Gaudefroy, *Choux d'York*, Cabbage et Jobannet, *Romaines blondes*, *Laitues brunes paresseuses*, *Oignons hâtifs*, *Pois Michaux*, *Pois Napoléon*, 1 *Champion* ; — mention honorable.

3° Par M. Robinette, *Asperges violettes* de Hollande, *Pois en 2 variétés*, *Romaines vertes*, *Oignons* ; — mention simple.

4° Par M. Belloy fils, *Laitues en 4 variétés*, *Romaines blondes*, *Flageolets en grains*, *Asperges violettes* de Hollande, *Chou d'York* ; — mention honorable.

5° Par M. Pottier fils, *Pensées variées*, 6 *Achimènes*, et 12 *Gloxinias* ; — mention très honorable.

Deux membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à 3 heures.

Membres admis dans la séance du 17 Mai.

MM. HUBERT-COURSON, jardinier chez M. Fremont, à Trumilly, présenté par MM. Lherminier et Gaudefroy.

LACOUR, jardinier chez M. Bastin, à Trumilly, par les mêmes.

Section de Baron.

SÉANCE DU 9 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M. VRAMANT.

La séance est ouverte à 9 heures. Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Quintin, *Asperges*, *Pois hâtifs*, *Laitues Palatines* et de la *Passion*, *Romaines rouges*, *Choux d'York*, *Fraises* ; — mention très honorable.

2° Par M. Daguët père, *Carottes* courtes de Hollande, *Choux* Cœur-de-Bœuf, *Laitues* Palatines, *Romaines* blondes, 1 bouquet de *Weigelia rosea Japonica*, 1 *Epi-phyllum Ackermanni*, 2 variétés de *Rhododendron*; — mention honorable.

3° Par M. Cosson, *Romaine* blonde, *Laitue* Batavia, *Carotte* des Vosges; — mention simple.

La séance est levée à 10 heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 9 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coutard, 5 variétés de *Pommes* et une de *Poire*, *Choux* d'Yorck, *Laitues* rousses hollandaises, *Carottes* courtes, *Oignons* blancs, *Pommes de terre* Marjolin, *Asperges* violettes de Hollande, *Ail* et *Échalottes*; — mention très honorable.

2° Par le même, 1 *Bouquet monté*; — mention simple.

3° Par M. Fontenay (Isodore), *Asperges*, *Scorsonnères*, *Carottes* à châssis, *Pommes de terre* Marjolin et Saucisse, *Champignons*, *Laitues* de la Passion et Palatine, *Chou* d'Yorck; — mention très honorable.

4° Par M. Coulon, 50 variétés de *Pensées*, *Asperges*; — mention honorable.

5° Par M. Cléry, *Romaines* blondes, *Asperges*; — remerciements.

6° Par M. Dubois (hors concours), de très belles *Asperges*; — remerciements.

La séance est levée à 3 heures.

Section de Chambly.

SÉANCE DU 11 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M. BOURBOIN.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est adopté.

M. Teissier dépose sur le bureau un *Crochet* pour émousser et racler les vieilles écorces des arbres fruitiers; — mention honorable.

Section de Chantilly.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 13 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M. VATIN.

Le jeudi 13 mai, M. Vatin, président de la Société, assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, Bruïet, secrétaire, Dubarle, jardinier-professeur, Letuppe et Philibert, s'est rendu à la salle d'école des garçons, à Chantilly, où étaient réunis les Sociétaires des communes de Chantilly, Coye, Gouvieux, Vineuil-Saint-Firmin et Apremont. M. Petit, maire de Chantilly, assiste à la séance, et prend place au bureau, sur l'invitation de M. le Président.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Les affectueuses relations de voisinage qui ont toujours existé entre nos deux villes nous ont fait désirer de former ici une de nos importantes Sections, et, à voir l'empressement qui se manifeste autour de nous, nous sommes maintenant assurés que nos vœux sont complètement réalisés.

« Le nom de Chantilly rappelait à notre Société d'horticulture les plus intéressants souvenirs. C'est dans ses parterres si vantés que la Société élégante du siècle dernier venait étudier ces modèles de jardinage qui avaient fait de Chantilly une des plus belles résidences de l'Europe, et c'est dans ces lieux jadis si arides que le grand Condé, dans ses glorieux jours de repos, creusait ces étangs que nous admirons encore aujourd'hui, perceait ces majestueuses allées, et montrait ainsi tout le parti que le goût, que l'intelligence du beau peuvent tirer de la science de l'horticulture.

« Nous reconnaissons aujourd'hui que le prestige attaché à votre pays privilégié s'est perpétué jusqu'à nos jours. De tous côtés apparaissent de riantes villas, et nous avons trouvé, chez celui qui nous fait en ce moment un si cordial accueil, le type des jardins, dont les pelouses, dont l'heureuse disposition, forment le plus parfait assemblage.

« Nous nous félicitons donc de rencontrer ici tous les éléments qui doivent contribuer au progrès de nos études horticolas. Vous unirez vos efforts aux nôtres, pour maintenir notre Société dans le rang honorable qu'elle occupe parmi celles qui couvrent maintenant le sol de notre France, et, grâce à notre commune émulation, grâce, surtout, aux communications journalières, qui nous permettent de nous initier mutuellement à de précieuses découvertes, nous élèverons la science de l'horticulture à la hauteur de toutes celles qui enrichissent notre pays des dons les plus agréables et les plus utiles. »

Ensuite, il donne la parole à M. le Secrétaire-général, qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Il est un axiôme d'économie sociale qui s'affirme tous les jours dans les sociétés bien organisées : *Le superflu du riche est le patrimoine du pauvre.* D'un côté se manifestent des besoins raffinés par de journalières satisfactions, des exigences chaque jour renouvelées par l'habitude et la satiété; de l'autre se voient une émulation de bien faire qui fait travailler les intelligences et perfectionner les produits, un acharnement au travail qui double les résultats, une étude des procédés nouveaux qui nécessite un appel à toutes les sciences et à tous les arts. L'argent circule, donnant à l'un les satisfactions du désir accompli et de la vanité triomphante, à l'autre les jouissances du bien-être matériel, la sécurité de l'avenir, et la gloire du labeur difficile courageusement réalisé.

« Tous les arts, toutes les industries sont intéressés à cet échange, car tous

y trouvent un aliment nécessaire à leur progrès, et je ne vous apprendrai rien de nouveau, en vous disant que l'horticulture y trouve son compte également; non plus peut-être l'horticulture routinière de nos aïeux, mais cette science moderne et perfectionnée, compagne indispensable de l'opulence, qui orne les riches demeures et les entoure de parterres toujours fleuris, charge de fruits rares les tables les plus somptueuses, et fait croître à grands frais, sous de coûteux abris, les plantes délicates dont la végétation naturelle s'accomplit sous les brûlantes caresses du soleil de l'Equateur.

« Ce n'est là, à vrai dire, Messieurs, que l'un des aspects de la science des jardins, mais non peut être le moins attrayant, et même le moins utile. C'est en effet dans les riches jardins, où la bonne volonté éclairée du maître met à la disposition du jardinier les principaux éléments d'étude et de travail, que s'accomplissent le plus souvent les progrès que notre mission est de rechercher et de mettre en lumière pour en faire profiter tout le monde; c'est là que peuvent s'essayer les cultures peu connues, que peuvent s'acclimater les plantes utiles ravies aux contrées éloignées, que peuvent s'expérimenter les engrais nouveaux ou les méthodes récemment imaginées; c'est de là que partent pour se répandre partout les plantes, coûteuses dans leur nouveauté, et qui plus tard décorent à bon marché le jardin du petit propriétaire. En un mot, c'est *l'horticulture de luxe* qui, même à côté de l'horticulture utile, a bien encore et son importance et son mérite.

« En pénétrant dans l'enceinte coquette de votre ville, le premier coup d'œil y révèle l'existence de cette horticulture de luxe; les maisons y sont de petits châteaux, flanqués de serres chaudes ou de véranda's, embaumés des senteurs de mille fleurs groupées dans les massifs; un quartier nouveau s'élève même depuis quelques années, au milieu d'une véritable forêt défrichée qui fournit des massifs tout faits à l'art du décorateur et du dessinateur de jardins. Je ne veux pas ici vous citer les nombreux exemples que déjà je connais; mais votre pensée, plus prompte que ma parole, a déjà mentalement désigné le gracieux jardin de M. Petit, maire de la ville, dont la tenue a valu, dans nos récents concours, deux médailles à celui de nos collègues qui le dirige.

« Dans de semblables circonstances d'habitation, l'horticulture devient un besoin. Concevez-vous la maison bourgeoise sans jardin? et, si elle a quelque importance, sans orangerie, ou même sans serre chaude? Un des premiers luxes, des moins coûteux et pourtant des plus flatteurs, n'est-ce pas celui des fleurs et des fruits rares, obtenus à la maison, et décorant la table du festin, mieux peut-être que l'argenterie et les cristaux? Si tout cela est vrai — et qui pourrait en douter? Chantilly est destiné à devenir un des centres horticoles les plus importants de notre arrondissement; Vineuil, Saint-Firmin, Gouvieux, dans une moindre proportion, montrent de ces maisons bien tenues dont un jardin soigné est l'annexe indispensable; les propriétaires y sont amateurs, connaisseurs même quelquefois; les jardiniers y sont instruits et nombreux; Paris y vient à de cer-

taines époques donner le goût des belles choses, et s'étonne de trouver ses leçons inutiles ; tout se réunit enfin pour assurer le succès de la Section que nous allons inaugurer aujourd'hui, et si la Société d'horticulture de l'arrondissement n'existait pas, c'est ici qu'elle devrait naître, c'est Chantilly qui mériterait d'être son berceau.

« Aussi, Messieurs, c'est pleins de confiance et d'espoir que nous venons vous proposer l'établissement de cette nouvelle Section. Si chacun de ces groupes horticoles répandus dans notre arrondissement peut être caractérisé par une aptitude spéciale et des succès particuliers, c'est vous qui serez par excellence la Section des cultures d'ornement ; c'est vous qui serez chargés de l'étude de ces fleurs variées dont l'art du jardinier sait composer des tableaux, toujours brillants, sur lesquels l'œil de l'amateur se repose avec satisfaction ; c'est vous qui vulgariserez les règles de ces cultures artificielles qui permettent de soustraire à l'intempérie de nos climats les produits de la flore des Tropiques ; c'est chez vous enfin que l'on viendra chercher les modèles de cet art plein de charmes qui groupe les massifs, les gazons, les points de vue de façon à donner au plus petit coin de terre, l'apparence séduisante d'un parc où se rencontrent et les surprises de l'étendue et le plaisir varié de la promenade.

« Pourtant ne croyez pas que notre association n'ait rien à vous offrir en retour. L'horticulture est une science complexe répondant à tous les besoins de la vie humaine, chargée de nous alimenter en même temps que de charmer nos loisirs. Il est, non loin de votre ville, de vastes terrains, longtemps consacrés à la production du fourrage, et que déjà la culture des légumes essaie timidement d'envahir. A ceux qui voudront tenter cette œuvre de transformation, Senlis, dont les marais ont une réputation méritée, pourra offrir des exemples et des leçons. Votre sol, rebelle à la culture des arbres fruitiers, ne répond pas toujours en ce genre à vos soins et à vos travaux ; nous vous dirons quelles essences, quelles variétés seront assez rustiques pour triompher de ces mauvaises dispositions naturelles, ou bien encore quels amendements la terre exigera, quelles additions lui seront nécessaires pour vous donner des fruits en quantité suffisante.

« Ainsi, nous réaliserons la devise de notre Société : *S'instruire les uns les autres* ; ainsi nous nous rendrons utiles, tout en consacrant nos loisirs à cette science aimable qui met l'homme en communication directe avec la nature, qui lui en fait connaître les admirables métamorphoses, qui lui révèle les secrets de l'organisation des plantes, et qui lui fournit à la fois et les distractions instructives et l'amélioration de son alimentation journalière.

« Pour cela que faut-il ? un peu de bonne volonté et un peu de courage : un peu d'assiduité surtout, et un peu de zèle ; enfin un peu de persévérance, afin que les succès commencés s'affirment, que les progrès déjà réalisés se doublent, et que multipliées par l'union vos forces vous rendent irrésistibles. Eh bien ! tout cela, vous l'avez, Messieurs, vous nous en avez déjà donné des preuves ; rappelez-vous que nous sommes d'anciennes connaissances : presque tous nous sommes

vus déjà souvent depuis trois ans; car presque tous vous êtes au nombre des ouvriers de la première heure, vous êtes de cette phalange dévouée et résolue qui, en 1866, ne doutant pas déjà de l'avenir de notre Société à peine fondée, donna le premier élan grâce auquel elle est arrivée au point de prospérité où on la voit aujourd'hui. »

Après ces deux discours, salués des applaudissements de l'Assemblée, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Deprié, aumônier de l'hospice de Chantilly, qui exprime ses regrets de ce qu'une récente blessure l'empêche de se rendre à l'appel de la Société.

Un vote unanime constate l'intention des Sociétaires des cinq communes de Chantilly, Coye, Gouvieux, Vineuil-Saint-Firmin et Apremont, de fonder une Section de la Société d'horticulture dont le siège serait à Chantilly; M. Bruet donne lecture du Règlement des Sections, et M. le Président annonce que la Section va avoir à se constituer par la nomination d'un bureau composé de 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Secrétaire, 1 Vice-Secrétaire, 1 Trésorier et 2 Délégués au Comité consultatif de la Société. Vingt-trois votants prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Président : M. PETIT, maire de Chantilly, 20 voix.

Vices-Présidents : M. X. LEFÈVRE, ancien pharmacien, 21 voix; M. MASSON, pépiniériste à Gouvieux, 21 voix.

Secrétaire : M. DOMART, secrétaire de la mairie, 23 voix.

Vice-Secrétaire : M. LEFÈVRE (Eug.), propriétaire à Chantilly, 23 voix.

Trésorier : M. BLARY, pharmacien à Chantilly, 22 voix.

Membres du Comité consultatif : MM. Armand PÉAN et Maurice DE LA FARGUE.

Après avoir proclamé ces nominations, M. le Président installe au bureau les membres choisis par la Section, et M. Petit adresse des remerciements à l'Assemblée. La Section choisit l'après-midi du quatrième jeudi de chaque mois pour ses séances et les leçons de M. Dubarle; la nomination de la Commission permanente est ajournée à la prochaine séance, et il est décidé qu'une première leçon d'arboriculture va être donnée dans le jardin de M. Eug. Lefèvre.

SÉANCE DU 27 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M. PETIT.

La séance est ouverte à deux heures. — Trois membres présentés dans la dernière séance sont admis. — M. le Secrétaire donne lecture du Règlement de la Société. — Une commission nommée séance tenante accorde une *mention honorable* à M. Brossier, pour un lot de *Pensées* variées déposé sur le bureau.

L'Assemblée décide qu'il sera demandé au Comité consultatif de réduire le chiffre des points nécessaires pour obtenir les médailles de fin d'année, en raison de sa tardive inauguration.

M. le Président annonce que, pour favoriser les progrès de l'horticulture, il met à la disposition de la Section une médaille d'argent, pour laquelle, toutefois,

son propre jardinier ne pourra pas concourir. L'Assemblée témoigne sa gratitude par d'unanimes applaudissements.

La séance est levée à trois heures.

Membres admis dans la séance du 27 Mai.

MM. DOMART, secrétaire de la mairie de Chantilly, présenté par MM. Petit et X. Lefebvre.

SANDRÉ, directeur de l'école des frères, par les mêmes.

DESPRÈS, aide-jardinier à Vineuil, par MM. Blary et X. Lefebvre.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 23 MAI 1869. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à trois heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Roger, un *Solanum robustum*, un *Nicotiana Wigandoïdes*; — mention simple.

2° Par M. Jourdain, un *Arum* serpenteaire, *Chicorées* fines d'Italie, *Chou-fleurs* Lenormand, *Pommes de terre* Marjolin, une *Poire* de Bon-chrétien d'hiver; — mention très honorable.

3° Par M. Dupont, *Pommes de terre* Marjolin, *Chou* Cœur-de-Bœuf, *Laitues* gotte et palatine, *Chicorées*; — mention simple.

4° Par M. Maupas, *Poires* de Bon-chrétien d'hiver et *Roses* coupées; — remerciements.

La séance est levée à trois heures.

Section de Précy-sur-Oise.

SÉANCE DU 3 JUIN 1869. — PRÉSIDENTE DE M. THIRION, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Le 3 juin 1869, à deux heures de relevée, M. Thirion, secrétaire-général, et M. Bruet, secrétaire de la Société, représentant le Bureau central, se sont rendus à Précy-sur-Oise, assistés de MM. Dubarle, jardinier-professeur, Letuppe et Philibert, pour y installer une nouvelle Section. M. Toupier, maire de Précy, présent à la séance, prend place au bureau sur l'invitation de M. le Secrétaire-général, faisant fonctions de Président.

M. Thirion, après avoir déclaré la séance ouverte, prend la parole, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« A coup sûr il est inutile d'entreprendre devant vous l'éloge de notre Société d'horticulture; vous ne vous seriez pas spontanément fait inscrire sur nos listes, si

vous n'en aviez d'avance apprécié les mérites. Pourtant nous sommes comme César, qui ne voulait pas que sa femme pût être même soupçonnée, et nous n'admettons pas le doute sur l'utilité de l'œuvre que nous avons entreprise.

« Comme toute idée éclore dans le cerveau d'un homme, celle de notre association a ses partisans et ses détracteurs. Ne pouvant nier les bons effets d'une union sincère, scellée par la communauté de goûts et d'études, c'est dans les détails qu'on l'attaque, et dans son application que l'on essaie d'en démontrer l'inutilité.

« Que des jardiniers, des praticiens, des hommes instruits dans leur art dès leur jeunesse par les exemples et le travail, s'unissent pour se communiquer le résultat de leurs essais ou les connaissances particulières qu'ils doivent à l'observation de la nature, tout le monde trouve cela très naturel et ne peut faire autrement que de l'approuver; mais quelques-uns vont plus loin, et demandent ce que viennent faire parmi les travailleurs de la terre ces nombreux amateurs de l'horticulture, dont le rôle, au sein de ces sociétés, ne leur semble pas nettement défini.

« Messieurs, on pourrait répondre qu'ils sont parmi nous ce que sont les membres honoraires dans les Sociétés de secours mutuels, et que leur apport au fonds commun, ne dût-il consister que dans leur cotisation annuelle, ils se rendraient encore utiles dans une certaine mesure, en permettant ainsi une plus large, une plus complète diffusion des connaissances indispensables à la pratique du jardinage. Mais ce n'est pas tout, et je veux essayer de vous démontrer quel peut être le rôle de ces prétendus frélons dans la ruche horticole.

« Supposez un jardinier chargé de cultiver une propriété tellement isolée, que jamais il ne puisse avoir aucune communication avec le reste du monde. Si savant, si habile, si exercé dans son art qu'il ait pu être en commençant, au bout de quelques années ses graines auront dégénéré, ses variétés seront démodées, ses pratiques seront arriérées, ses procédés vieillissés; et si tout d'un coup il se retrouvait en communication avec le monde horticole, il ne se verrait plus à la hauteur de ceux avec lesquels autrefois il luttait sans désavantage. En effet, le progrès ne s'arrête jamais; chaque jour amène un perfectionnement heureux, une variété inconnue jusqu'alors, un outil nouveau destiné à rendre le travail plus facile et moins coûteux. Aujourd'hui que, dans tous les coins de la France et du monde civilisé, l'horticulture a pris la place importante qui lui était due, un jardinier, pour ne pas reculer dans la voie du progrès, doit savoir ce qui s'invente, ce qui se perfectionne, ce qui se sème ou se récolte partout; il doit lire les descriptions des plantes nouvellement introduites, connaître leur lieu d'origine pour en déduire le mode de culture qu'elles réclament; les études d'appareils nouveaux susceptibles de donner la chaleur ou l'abri plus économiquement; les analyses d'engrais et de terrains, afin d'apprécier la qualité naturelle de son sol et la nature des amendements qu'il exige; le tableau des mœurs des animaux nuisibles et utiles qu'il rencontre à chaque pas dans ses cultures, afin de pouvoir à coup sûr favoriser la multiplication des uns et détruire dans son germe la redoutable postérité des autres. Enfin, quand il a lu tout cela, ne peut-il pas encore être trompé, et ne lui

sera-t-il pas souvent nécessaire d'aller lui-même examiner les résultats des semis, les bons ou mauvais effets de l'engrais, la façon de se servir des outils nouveaux ?

« C'est assez vous dire que toutes ces recherches et tous ces déplacements sont impossibles, en ce sens qu'ils emploieraient un temps précieux qu'absorbent inévitablement l'entretien et le soin d'un jardin. Mais ce que le jardinier ne peut faire, l'amateur le fera : il lira tous les livres et en extraira les renseignements utiles ; il ira voir les plantes nouvelles et les introduira dans son jardin, et de son jardin dans la commune ; il achètera les appareils perfectionnés et en démontrera l'utilité ; il expérimentera les engrais et en publiera les résultats ; enfin, il emploiera son temps et ses soins à organiser les expositions où vous trouverez réunis, sans grand frais pour vous, tous ces résultats différents qu'il vous faudrait, sans cela, aller constater ou chez les marchands de plantes ou chez les fabricants d'outils.

« C'est ainsi que nous unissant tous sincèrement dans un but commun, le perfectionnement de l'horticulture, nous apporterons à cette œuvre sociale chacun nos aptitudes diverses et les moyens qui sont à notre portée, les uns la science, les autres la curiosité de bien faire, les uns le temps et les autres le travail, et que nous réunirons, en faveur de tous, les deux éléments essentiels, et trop souvent séparés, de notre art — la pratique et la théorie ! »

Après ce discours, terminé au milieu des applaudissements, M. le Président demande aux assistants de constater par un vote leur intention de se réunir régulièrement à Précy-sur-Oise pour y fonder une Section de la Société d'horticulture composée des membres habitant les communes de Précy, Boran, Blaincourt, Saint-Leu-d'Esserent et Villers-sous-Saint-Leu. Une approbation unanime accueille cette proposition, et, aussitôt après, M. Bruet donne lecture du Règlement des Sections, qu'il accompagne des explications nécessaires.

M. le Président déclare ensuite le scrutin ouvert pour la nomination d'un Bureau composé de 1 Président, 1 Vice-Président, 1 Secrétaire et 1 Trésorier, plus un Membre délégué au Comité consultatif de la Société. Le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. GERVAIS, par 21 voix.

Vice-Président : M. AUCHOIS, par 19 voix.

Une acclamation unanime, sur la proposition de M. Toupier, désigne :

Comme Secrétaire : M. QUENTIER.

Comme Trésorier : M. QUILLET.

Comme Délégué au Comité consultatif : M. MENNESSIER.

Après avoir proclamé ces résultats, M. le Président invite les membres du Bureau à prendre possession de leurs sièges. M. Gervais remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le plaçant à la tête de la nouvelle Section, puis il propose de décerner la présidence d'honneur à M. Toupier, maire de Précy, sauf

l'approbation du Comité consultatif de la Société. Un vote unanime ratifie cette proposition.

Il est décidé que le choix du jour des séances et la nomination de la Commission permanente auront lieu dans la séance de juillet, et la séance est levée à quatre heures pour procéder à la leçon d'horticulture de M. Dubarle, jardinier-professeur.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France. — Pour conserver les Colocases (*Caladium*), M. Rivierre, au moment de l'arrachage, laisse tenir au pied les pétioles, qu'il raccourcit bientôt après, en n'en conservant, après les avoir séparés, que la portion qui porte le bourgeon. Il plante alors cette portion, qui, tenue en serre tempérée, reste en végétation pendant tout l'hiver. Les jeunes pieds ainsi obtenus sont plantés en pleine terre, au mois de mai. Après la plantation, la terre qui les a reçus est couverte de 0,15 à 0,20 cent. de terreau de feuilles. Arrosées très abondamment, ces Colocases deviennent fort belles.

Id. — M. Vavin a conservé ses *Pet-saï*, pendant cet hiver, en les plaçant le long d'un mur à l'ouest.

Id. — La *Chicorée frisée d'hiver*, dite de la Passion, a supporté 14 degrés de froid, pendant cet hiver, sans la moindre couverture, plantée le long d'un mur, à l'exposition du levant. Elle n'a pas réussi au contraire en plein carré.

Bulletin de la Société d'horticulture de St-Germain-en-Laye. — M. Dupuis a opéré sur quinze *Pêchers* atteints de la *Punaise* ou *Kermès*, et, pour détruire cet insecte malfaisant, il a mélangé 4 litres d'eau, 2 litres de vinaigre et 20 grammes de tabac à fumer. Le tabac a été soumis cinq à six minutes à l'action de l'eau bouillante; il a ajouté à ce mélange 250 grammes de chaux grasse, éteinte huit ou dix jours à l'avance. Cette composition doit être versée dans un seau et exactement mélangée. Pour employer la préparation, on fait usage d'une seringue d'arrosage. On augmente les doses indiquées en raison du nombre de *Pêchers* supérieur à quinze que l'on veut préserver.

Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons. — M. Rémy dispose les *Pêchers* de la façon suivante : en palmette-cordon, les sous-mères espacées de 0,52 cent. seulement; il ne prend des coursonnes que sur la partie supérieure de chaque bras, et les pince régulièrement à 0,55 cent., après les avoir légèrement inclinées en les palissant.

Bulletin de la Société d'horticulture de Beauvais. — Pour enlever les *Limaçons* en grande quantité, on peut employer des feuilles de chou, ramollies au soleil, et frottées à l'intérieur avec de la graisse non salée; le matin, on les trouve réunis sous ces feuilles, et on les enlève facilement.

Journal de l'Agriculture. — Fruits signalés comme absolument mauvais : Belle-

cajevine, Tardive de Toulouse, Louise-Bonne de printemps, St-Germain-Vauquelin.

Id. — Recette pour faire une excellente *Liqueur* avec les fleurs du *Magnolier* à grandes fleurs : faire infuser pendant vingt minutes les pétales de trois fleurs dans un litre d'eau-de-vie blanche, puis passer au filtre (papier ou feutre). Faire fondre à part 400 grammes de sucre dans la valeur de trois verres d'eau, et les ajouter à l'eau-de-vie. Bien mélanger le tout et mettre en bouteilles.

Id. — On recommande les *Arrosoirs et Seringues Raveneau*, pourvus d'un appareil destiné à diviser l'eau en pluie excessivement fine, qui ne fatigue pas les plantes et ne bat pas la terre.

NOTES ET MÉMOIRES.

Emploi nouveau du Jus de Tabac.

DESTRUCTION DU TIGRE ET DU PUCERON LANIGÈRE, PAR M. A. CORBIE.

Dans un rapport général de la Commission des visites, que j'ai eu l'honneur de lire à la séance de décembre 1867, j'affirmais l'incontestable avantage des Sociétés horticoles, avec l'émulation qu'elles produisent ; j'insistais sur la communauté d'idées qu'elles tendent à établir et sur les résultats pratiques nés du choc de ces mêmes idées ; j'apporte aujourd'hui un fait acquis, comme conséquence de ce principe. Il s'agit de la destruction de trois races d'insectes nuisibles aux arbres fruitiers, qui font l'ornement et le profit de nos jardins.

Depuis longtemps l'horticulteur n'avait à sa disposition, pour attaquer ces ennemis, que les fumigations, l'infusion ordinaire de tabac, les lotions au savon noir et à la potasse et enfin le chaulage ; tous ces moyens imparfaits et d'une pratique difficile n'arrivaient qu'à atténuer le mal sans le guérir radicalement.

Un de nos honorables collègues, amateur laborieux et passionné, est allé lui-même demander à la manufacture centrale des tabacs un échantillon de ce liquide riche en nicotine, et qu'on jetait comme substance inutile ; son but était d'en faire l'essai pour détruire les pucerons qui infestaient ses pêchers.

Il fallait doser ce jus, pour éviter de nuire à la végétation en tuant l'insecte ; après divers tâtonnements, il a été reconnu convenable de mêler un litre de ce liquide avec cinq litres d'eau. Il faut dire ici en passant que ce jus est infiniment supérieur à celui qu'on peut faire soi-même par la dose énorme de nicotine qu'il contient relativement.

Les diverses expériences faites par M. Bourbonneux, concurremment avec MM. Cabot et Letuppe, ont pleinement réussi ; le même succès a couronné leurs efforts pour la destruction du tigre.

Le procédé consiste à employer le liquide, mélangé comme ci-dessus, en aspersions faites avec une seringue d'espalier, qu'on trouve chez les spécialistes

de Paris, en ayant soin de le lancer doucement sous la face inférieure des feuilles habitée par les insectes.

Par mesure d'économie et pour assurer la validité de l'opération, on commence l'aspersion par les branches supérieures, étage par étage, jusqu'au bas de l'arbre; la mort des insectes est immédiate; aussitôt l'ouvrage terminé, il est facile de constater que la nicotine les a foudroyés.

Sur les indications qui m'ont été fournies par M. Bourbonneux, j'ai pratiqué le même essai sur un poirier de doyenné d'hiver greffé sur franc, à l'exposition sèche du Sud-Est, que depuis trois ans je n'avais pu sauver de la voracité du tigre.

J'ai été émerveillé du résultat obtenu : destruction instantanée de l'insecte et reverdissement successif des feuilles; aujourd'hui, trois semaines après l'opération, ce même arbre a une végétation plus luxuriante que jamais, tandis que l'année dernière, au mois de juillet, les feuilles étaient pour ainsi dire annulées.

Tous ceux qui possèdent quelques notions pratiques de physiologie végétale, savent que les feuilles sont les organes respiratoires, les poumons des plantes, avec lesquels elles puisent dans l'atmosphère les gaz nécessaires à leur existence.

Qu'on examine avec un microscope, même d'un faible grossissement, la face inférieure d'un de ces organes, on aperçoit parfaitement des myriades de petites bouches béantes, des stomates servant à l'absorption gazeuse; chaque espèce de végétal a des stomates de dimension différente et en nombre plus ou moins grand, suivant leur mode d'existence.

Que des pucerons ou des tigres viennent s'établir en parasites sous les feuilles, les fonctions respiratoires ne tardent pas à éprouver une altération morbide. Ces deux destructeurs sont armés d'une trompe acérée en forme de pic; chez le tigre cet instrument est plus long, plus volumineux, la surface en est disposée comme celle d'une épée; aussi la place-t-il ordinairement dans une cavité en forme de gorge, le long du thorax, entre les six points d'attache de ses pattes; le puceron a le corps composé d'une substance tendre, le tigre au contraire paraît avoir une enveloppe plus résistante, ayant quelque rapport avec celle du hanneton.

Ces insectes, avec leur trompe, perforent le parenchyme et y puisent en le détruisant une partie des éléments que l'acte de la respiration prépare pour l'accroissement de la plante.

Toutes les feuilles qui portent la trace de l'habitation du tigre sont maculées à leur face inférieure de petites taches brunes qui, vues au microscope, présentent l'aspect de larges plaques d'un enduit noirâtre et luisant marquées au centre d'une auréole de couleur plus claire; sont-ce des œufs ou les excréments de l'insecte? l'expérience nous le dira.

La destruction du puceron ordinaire et du tigre, dont le mérite revient à nos honorables collègues, que j'ai pris la liberté de nommer, m'a conduit, par induction, à tenter le même moyen pour l'extermination du puceron lanigère.

Le duvet qui le couvre n'est pas un vêtement de luxe, son corps faible et vul-

néral, comme celui de ses congénères, a besoin d'être protégé contre les agents extérieurs ; réduit à l'état de nudité, il doit infailliblement périr.

Le résultat obtenu a justifié mes prévisions. Une aspersion vive faite avec de l'eau seule à l'aide de la seringue d'espalier, le déshabille promptement et l'expose sans défense à l'action de la nicotine. Aussitôt que l'humidité est évaporée, on administre la préparation de jus de tabac. On peut aussi avec ce même liquide effectuer coup sur coup les deux opérations, mais il faut s'attendre que la dépense sera plus que doublée.

Dès qu'on a mis l'insecte à nu avec l'aspersion d'eau, on ne doit pas ajourner au lendemain le deuxième acte de la destruction car, après ce laps de temps, le puceron lanigère s'est recouvert d'un nouveau vêtement.

Le microscope nous fait encore voir ici une des innombrables merveilles que révèle l'étude des infiniments petits.

Placez sous le champ de l'instrument un groupe de ces pucerons, aussitôt après la première aspersion préparatoire, vous les voyez complètement nus ; une heure ou deux après, vous distinguez sur une quantité de points de leur corps émerger des faisceaux de plusieurs fils d'une sorte de soie secrétée par des glandes spéciales et disposées symétriquement ; le lendemain ces fils se sont assez allongés pour les couvrir complètement.

Toutes ces précautions minutieuses de la nature, et qu'on n'observe peut-être pas chez d'autres insectes, sont une preuve évidente de la fragilité de ce détestable ennemi de nos pommiers.

Ne perdons pas espoir ; nous devons certainement réussir à l'exterminer.

Contrairement au tigre et au puceron ordinaire qu'on atteint efficacement sous la feuille, le puceron lanigère se détruira d'une façon plus prompte en l'absence de toute végétation ; son instinct l'attache au bois ; il ne touche pas aux organes respiratoires du pommier qu'il affectionne.

En attendant la chute des feuilles, il faut le poursuivre à outrance et l'attaquer partout où il se montre aux regards.

Pendant le mouvement de la sève, on doit faire usage des aspersions ; dans la saison froide, il faut dépalisser les arbres ; avec un pinceau on applique fortement la préparation indiquée, et même le jus de tabac pur, sur tous les points occupés par l'insecte.

Des démarches sont faites par la Commission du jardin pour qu'un dépôt de ce jus soit établi chez M. Dubarle, jardinier professeur de la Société d'horticulture de Senlis : tous les Sociétaires qui voudront en faire l'essai pourront se présenter chez lui, et il leur sera remis, au prix de quarante centimes le litre, la quantité de jus qu'ils jugeront convenable, sans avoir les ennuis d'un déplacement dispendieux.

Si je m'étais occupé isolément d'horticulture, et si notre Société n'avait pas multiplié nos relations réciproques, il est probable que, comme tant d'autres j'aurais cherché longtemps encore un moyen prompt et facile de détruire ces

trois races d'insectes ; les expériences de mes honorables collègues sont tout-à-fait concluantes ; j'ai taché d'en étendre l'application, et je livre à l'examen du public le résultat de mes recherches personnelles.

CULTURE DES LÉGUMES,

PAR M. THIRION.

2^e Partie. — Cultures spéciales.

§ I. Explications préliminaires.

Comme nous l'avons dit dans la première partie, les cultures spéciales sont celles de légumes qui entrent difficilement dans un assolement régulier, qui exigent des conditions particulières de sol, ou qui peuvent occuper pendant de longues années le même terrain. L'*asperge* est le plus saisissant exemple de ce genre de cultures, une aspergerie bien conduite peut durer vingt-cinq ans, pendant lesquels nulle autre plante ne pourra être cultivée dans le même terrain. Le *cresson*, qui se cultive dans l'eau occupera seul aussi les terrains bas pourvus de sources abondantes. La *fraise* peut se succéder longtemps à elle-même sur le même sol en donnant des produits rémunérateurs, et avec des soins constants difficiles à concilier avec toute autre culture. Dans les sols enfin qui lui conviennent, l'*artichaut* peut vivre longtemps, et si le prix de location n'en est pas trop élevé, il méritera d'être mis au rang des cultures spéciales.

Ces cultures spéciales peuvent au surplus être annexées à toute autre exploitation, soit maraichère, soit de grande culture, mais à la condition de ne pas être confondues avec elle. Nous voulons dire par là qu'elles se feront sur des sols particuliers, ou placés en dehors de l'assolement régulier, qu'elles devront avoir leur compte à part dans la comptabilité générale, et ne pas être grevées des frais que nécessiteraient les autres.

En effet, elles doivent et elles peuvent se suffire à elles-mêmes ; elles sont généralement lucratives, soit à cause du débit facile de leurs produits, comme le cresson, soit à cause de leur abondante récolte, comme les fraises, soit en raison du peu de frais qu'elles exigent, comme les asperges. En tout cas, elles se font dans des emplacements spéciaux, sans mélange aucun avec les autres cultures.

Les terres des marais, ou jardins maraichers, sont généralement trop chères pour les cultures spéciales ; elles ne doivent pas payer la location de l'hectare plus de 100 à 120 fr., sauf le cresson, qui exige l'existence de sources que l'on ne trouve pas partout. Les jardiniers bourgeois, toutes les fois que l'étendue des parcs ou jardins le permettra, les établiront à part du potager, et choisiront les emplacements les plus propices, soit comme sol, soit comme exposition. Dans les petits ou moyens jardins, on leur consacra un espace déterminé, séparé de l'ensemble et placé en dehors de l'assolement.

§ II. *L'Asperge.*

L'asperge est peut-être la plus profitable de toutes ces cultures. Elle n'est nullement difficile sur la nature du terrain, car il suffit que celui-ci soit bien égoutté et que l'eau n'y puisse jamais séjourner. Les sols sablonneux, un peu frais, lui sont particulièrement favorables; mais cette dernière condition n'est même pas indispensable, car elle accomplit le plus fort de sa végétation pendant les premiers mois de la saison, et avant que la terre ait pu perdre toute la fraîcheur amassée pendant l'hiver. Une légère pente de l'aspergerie vers le midi lui est même avantageuse; cette exposition étant plus chaude et donnant à la plante plus de précocité. Un terrain trop pierreux ne lui convient pas non plus; mais seulement parce que les pierres dérangent le jet de l'asperge et lui donnent un aspect difforme, ou l'empêchent de sortir de terre et la font avorter.

Avec la méthode nouvelle de plantation, la préparation du sol est facile et peu coûteuse. Toutes les fois que le sous-sol ne sera pas de mauvaise nature, on fera bien de commencer par donner, avant l'hiver, un labour de défoncement de 40 à 50 centimètres. Vers la mi-mars de l'année suivante, on tracera au cordeau, dans la plus grande longueur de la pièce, des rigoles d'environ 20 centimètres de profondeur, en ayant soin de placer la terre des rigoles entre les rangs; ces rangs seront espacés entre eux de 1 mètre. Ensuite, dans chaque rang, à 80 centimètres de distance, on dressera de petits tas de terreau de 6 à 8 centimètres de hauteur, sur chacun desquels on placera une griffe, les racines étendues en tous sens et aussi écartées que possible les unes des autres; la terre de l'ados sera en partie employée à couvrir les griffes, mais on n'aura soin de ne pas combler complètement les rigoles, qui devront, la plantation finie, présenter encore un creux d'environ 10 centimètres. Si l'on a assez de fumier pailleux, on en mettra une couverture au fond de chaque rigole, et pendant le reste de l'année, on se contentera de donner les soins de propreté nécessaires pour détruire les mauvaises herbes et maintenir la surface du sol bien meuble.

Au début de la seconde campagne, dès le mois de février, une façon générale sera donnée à l'aspergerie; elle consistera à ameubler le fond des rigoles et à y mêler les débris de la couverture, et à retourner la terre des ados, de façon à l'aérer et à la rendre douce et légère. Vers la fin de mars, une seconde façon plus énergique nivèlera le terrain en jetant dans les rigoles la terre des ados. Il sera bon, une fois le nivelage fait, de répandre sur tout le carré une bonne couverture de fumier pailleux à demi-fait.

En novembre suivant, les rigoles sont rétablies à une profondeur de 10 à 15 centimètres, en dressant de nouveau les ados entre deux lignes d'asperges, et un peu de fumier sera encore répandu sur les griffes, qui passeront l'hiver dans cet état, sans en souffrir, car l'asperge résiste aux plus fortes gelées; en février, les ados seront remaniés comme l'année précédente; enfin, en fin de mars, la rigole sera déplacée, c'est-à-dire que, cette fois, au lieu d'être sur les lignes d'asperges, elle sera creusée entre deux sur l'emplacement que les ados occupaient; de cette

façon une butte continue, d'environ 25 centimètres de hauteur au sommet, sera établie sur chaque rang d'asperges, et les racines étant peu chargées de terre recevront les influences favorables de la pluie et du soleil; une couverture de fumier entre les rangs sera très favorable; s'il est impossible de la mettre, le sol devra être tenu net de mauvaises herbes par des binages répétés aussi souvent qu'il le faudra. Cette troisième année, les asperges les plus grosses pourront être récoltées sans inconvénient, au moins jusqu'à la mi-mai, afin de ne pas fatiguer les griffes. Pour cela, il suffit d'écarter la terre des buttes, soit avec les mains, soit avec une petite spatule en bois; une fois que l'on a rencontré la naissance de l'asperge, en la tordant légèrement ou même en l'inclinant fortement par sa base, on la détache sans peine à son insertion; de cette façon, on a l'asperge de toute sa longueur, et l'on n'est pas exposé à blesser, comme avec le couteau, celles qui ne sont pas encore sorties.

Tels sont les seuls travaux nécessaires. Il est bien entendu que, pendant toute l'année, et même après la récolte finie, c'est-à-dire après le 12 juin, qui est le dernier moment où l'on doit cueillir dans les aspergeries que l'on ne veut pas détruire, on ne laissera pousser aucune herbe parasite, et on donnera toutes les façons superficielles qui seront nécessaires pour cela. Tous les ans, en novembre, on découvrira les asperges en rétablissant les ados; en février, les ados seront remaniés, comme nous avons dit, et vers la fin de mars, les asperges seront buttées.

Quelquefois les asperges se sèment en place; on espère par ce moyen gagner du temps sur la récolte; mais il n'en est rien, car il faut toujours au moins trois ans de végétation à une griffe, pour qu'elle puisse supporter sans inconvénient la suppression périodique de ses tiges. De plus, on risque ainsi de les avoir mélangées, c'est-à-dire de petites parmi les grosses, car il en est qui ne donneront jamais de grosses tiges, si bien qu'elles soient cultivées. On doit établir une petite pépinière dans un sol bien amendé et recouvert de 5 centimètres de bon terreau bien gras; dès le premier sarclage, on diminuera beaucoup le nombre de ses jeunes plantes en enlevant avec soin les plus faibles et les plus minces; avec de l'attention on peut déjà reconnaître, malgré leur extrême jeunesse, à leur forme plus trapue et à leur bouton plus rond, celles qui devront donner de grosses asperges. La cendre de bois répandue en grande quantité, ne nuit aucunement aux asperges et éloignent les eriocères qui déjà les dévorent. Au bout d'un an, le plant est bon à mettre en place, et même les meilleurs praticiens le préfèrent à celui de deux ans.

Il paraît que, vers la fin de mai, quand elle a déjà fait sa première pousse, la jeune asperge peut être avec avantage repiquée, au plantoir, dans une petite pépinière d'attente, où elle grossira de façon à donner, au bout de l'année, de plus beau plant que si elle avait été laissée en place. En 1867, à l'une des séances de la Société impériale et centrale d'Horticulture de France, M. R. R. Gautier a apporté deux griffes d'un an, dont l'une, qui avait été ainsi repiquée, était double de l'autre.

Une griffe d'asperges, bien soignée, produit une douzaine environ de tiges comes-

tibles chaque année. Plus les griffes sont espacées, plus les tiges sont grosses, de sorte que, en définitive, le produit est égal dans les deux cas, sauf la plus grande valeur vénale qu'ont les grosses asperges. Mais le sol où des asperges ont végété ne peut plus en produire pendant un espace de temps très long, que l'on évalue au même nombre d'années pendant lesquelles elles l'ont occupé; il a y donc intérêt à prolonger le plus longtemps possible l'existence d'une plantation. Pour cela, il ne faut pas fatiguer les griffes en coupant des asperges plus tard que la première quinzaine de juin, de plus, ne pas ménager le fumier; un fumier un peu décomposé, un peu pailleux, susceptible par conséquent de rendre la terre meuble par ses débris, est celui qui leur convient le mieux. La colombine et le guano y font merveille. Le sel commun leur est avantageux aussi, ce qui s'explique aisément, l'asperge poussant spontanément dans les sables salés qui bordent le rivage de la mer. Mais il ne faut pas oublier que le terreau seul, c'est-à-dire le produit de la décomposition des matières organiques, a la propriété de rendre le sol humide et poreux à la fois, et que les terres qui ne sont fertilisées qu'avec des engrais pulvérents ou chimiques deviennent au bout de quelques années rèches, compactes dans la sécheresse et pourrissantes dans les temps humides. L'asperge veut une terre douce, facile à traverser, constamment un peu fraîche, et pour atteindre ce but, une petite fumure lui sera donnée tous les ans, soit sur les griffes à l'automne, soit entre les buttes au printemps.

§ III. — *Le Cresson.*

S'il est une plante qui doive être classée dans la catégorie des cultures spéciales, assurément c'est le *cresson*; il lui faut en effet des conditions toutes particulières, et dans lesquelles aucune autre plante ne pourrait être cultivée avec avantage. Les terrains bas, marécageux, où des sources souterraines entretiennent une humidité constante, nuisible même à la végétation des fourrages, sont ceux où il y a le plus de chances de réussir dans l'établissement d'une cressonnière; les eaux de sources, toujours plus chaudes en hiver que les autres, lui sont nécessaires en ce sens qu'elles permettent de le produire à une époque où, toute verdure ayant à peu près disparu des marchés, le cresson est recherché pour la consommation journalière. Dans des eaux de rivière, ou toute eau courante susceptible de geler en hiver, il pousserait sans difficulté, mais pendant l'été seulement, et même dans ces conditions il donne de plus abondantes productions pendant les chaleurs, époque où les eaux de sources sont trop *crues*, suivant l'expression consacrée.

Les modèles de l'établissement de cressonnières productives, dans des sols où ne croissaient que de mauvais herbages, ne sont pas rares aujourd'hui; née aux environs de Senlis, cette culture s'est depuis propagée au loin, puis bientôt étendue et perfectionnée, et récemment enfin, elle s'est, entre les mains de MM. Billet notamment, nos collègues, élevée au rang d'une industrie vaste et féconde; plus de 400 fosses à cresson, divisées en deux exploitations, à Gonesse et à Duvy, près de Crépy-en-Valois, fournissent sous leur direction la moitié peut-être du

cresson qui se consomme annuellement à Paris, et donnent comme résultat des bénéfices supérieurs à ceux de la plus vaste ferme.

A la vérité, il n'est pas toujours facile de réunir toutes les conditions essentielles du succès dans l'établissement d'une cressonnière. Le premier point à considérer, c'est l'existence des sources; le second est l'inclinaison, naturelle ou artificielle, du terrain, de façon à ce qu'il permette un écoulement rapide, mais raisonné, de l'eau, et un débouché pour les sources que l'on aura mises au jour. Trop faible, le courant laisse perdre rapidement la chaleur initiale de l'eau, et favorise la multiplication des herbes parasites, telle que la lentille d'eau; trop rapide, il arrache le cresson, et l'empêche de s'attacher au fond, ou entraîne les engrais avant qu'ils aient produit l'effet favorable que l'on en attendait. Il n'est pas facile d'indiquer mathématiquement la pente moyenne la plus favorable, et c'est presque toujours d'une manière empirique, et par un effet de l'habitude, que les cressonniers l'établissent correctement; toutefois, dans les conditions les plus ordinaires, une fosse de 50 mètres de longueur peut se contenter d'une pente totale de 0,65 centimètres.

Une fois la pente déterminée, il faut creuser les fosses: on leur donne une largeur de 1 m. 65 cent. à 2 mètres au plus, et, en général, une longueur de 50 mètres; quand les sources ne sont pas d'un volume extraordinaire, il ne serait pas prudent de dépasser cette dernière mesure, car le courant s'affaiblit en s'étendant, tandis que, resserrée dans un canal étroit, souvent un tuyau de poterie, dont on se sert pour faire communiquer deux fosses entre elles, l'eau reprend une rapidité de course favorable à la végétation, surtout en ce sens qu'elle empêche la glace de se former et de pourrir la plante, ce qui ne manque pas d'arriver dans ce cas. Quant à la profondeur, elle est naturellement déterminée par le niveau de l'eau; pourtant, elle ne doit pas dépasser certaines limites, une moyenne, par exemple, d'environ 0,65 cent.; plus hautes, les berges empêchent l'action bienfaisante du soleil; trop basses, elles laissent un accès trop facile aux vents froids.

Plus le volume de l'eau fournie par la source est considérable, et plus le cresson a de chances de réussite, principalement en hiver, époque du reste où sa culture est la plus profitable. Toutefois, il est une limite qui ne doit pas être dépassée, car 0,07 à 0,8 cent. de hauteur d'eau dans la fosse avant sa plantation suffisent; au-delà, le cresson serait entraîné sans pouvoir s'attacher, soit par la force de l'eau, soit par la rapidité du courant; au fur et à mesure que la plante se développe, elle occupe naturellement plus d'espace et fait monter l'eau; de cette manière, elle est suffisamment garantie pour ne pas geler pendant les plus grands froids, mais à la condition d'être assez rapprochée de la source pour que l'eau n'ait pas trop perdu de sa chaleur initiale et de la rapidité de son courant. Il résulte de là que les têtes de source sont les meilleurs emplacements; aussi, toutes les fois que cela est possible, on divise la source en deux ou même plusieurs fosses, qui, toutes, participent de ces avantages; au-delà de ces premières fosses, il est bon, au con-

traire, de n'en avoir plus que la moitié, en concentrant l'eau de deux dans une seule, afin de lui maintenir la rapidité nécessaire.

A la vérité, toutes les fosses ne sont pas toujours, ou par la nature de leurs eaux, ou par leurs conditions particulières d'établissement, assez chaudes pour empêcher le cresson de geler pendant les très grands froids; dans ce cas on a recours à la glace elle-même pour les protéger; pour cela, on diminue l'issue inférieure, et on fait *gonfler* l'eau dans la fosse, de façon à ce que le cresson soit bien couvert; il se forme à la surface une croûte de glace; alors on dégage le canal de sortie de façon à faire baisser l'eau; le cresson se trouve ainsi placé sous un toit de glace que l'on charge encore de paille de seigle si le froid redouble, mais, si cette situation dure plusieurs jours de suite, il risque de pourrir, faute d'air. La protection la plus efficace est donc celle de l'eau naturellement chaude, et dont le courant soit rapide; dans ces conditions, on se contente d'entasser le cresson à l'aide d'un outil composé d'une grande planchette clouée au bout d'une longue perche, et que l'on nomme *schuèle*, et quelquefois même de le couvrir légèrement de longue paille de seigle.

Dans la culture d'été, on comprend que c'est tout le contraire, et on ne doit guères l'essayer que si l'on a à sa disposition des eaux douces, telles que des eaux de rivière, pour mêler à celle de ses sources. En effet, la température plus constante des eaux de sources, qui les empêche de geler en hiver, les rend en été trop crues. Du reste, le produit d'une cressonnière n'est véritablement considérable que pendant la mauvaise saison, époque où il est recherché pour remplacer dans l'alimentation la plupart des légumes frais qui font défaut. De là la culture des entre-deux et des berges, dans lesquels les choux notamment et les artichauts réussissent assez bien, et qui occupe le cultivateur pendant l'été, morte-saison pour ses cressonnières. Les fosses ne sont en général occupées, pendant l'été, que par le plant que l'on conserve pour la plantation d'automne, à laquelle on procède vers septembre et octobre, la coupe, comme nous le disions plus haut, n'en étant pas avantageuse; pendant cette saison, le cresson est sujet à *se coiffer*, c'est-à-dire qu'il pousse de partout des racines abondantes, qui s'entrelacent avec les tiges et leur donnent un vilain aspect.

Quand toutes ces conditions sont réunies, les fosses établies et les niveaux réglés, on commence à planter vers le mois de septembre, par petites poignées, rafraichissant le haut et le bas des plantes, et les plaçant avec précaution dans le fond des fosses, en ayant soin de les incliner dans le sens du courant. Après quinze jours, le cresson est bien repris, et alors on lui donne une fumure, et on le tasse avec la *shuèle* tous les deux jours, afin de bien le faire plonger dans l'eau, et empêcher celle-ci de l'arracher; d'ailleurs, trop exposé à l'air, il durcit et devient rouge. Quand une fosse a été plantée suffisamment dru, au bout d'un mois, elle doit être bonne à couper. Après chaque coupe, on fume de nouveau, puis on *shuèle* comme précédemment, et du cresson ainsi bien entretenu peut donner une coupe tous les quinze jours. La *schuèle* peut être remplacée, dans certaines circonstances,

par la *batte*, planche carrée, percée de trous, et emmanchée à plat au bout d'une longue perche; la batte sert notamment à entasser le cresson à l'approche des gelées; MM. Billet lui ont substitué un petit rouleau cannelé, aussi long que les fosses sont larges, qui produit le même effet et expédie plus rapidement la besogne.

Une fosse ainsi bien entretenue, de 50 mètres de long et 2 mètres au plus de large, peut fournir, à chaque coupe, de 4 à 500 bottes, qui sont immédiatement placées tout au pourtour de grands paniers, au centre desquels on ménage une cheminée d'aérage, afin d'empêcher le cresson de jaunir; puis elles sont le plus rapidement possible transportées au marché, car leur conservation n'est pas d'une longue durée. Mais il faut bien dire que ce chiffre n'est atteint que dans les meilleures conditions d'eau, de température, de fumure et de soins. D'ailleurs, le cresson est exposé à bien des ennemis qui en entravent la croissance et en diminuent la récolte.

Parmi ces ennemis, la lentille d'eau, dont nous avons déjà parlé, est un des plus dangereux; elle se multiplie très rapidement à la surface des eaux dont le courant n'est pas assez rapide, absorbe très probablement tout l'oxygène qui y est contenu, étouffe le cresson et en empêche le développement; pour s'en débarrasser, on fait gonfler l'eau de la fosse, puis on *schuèle* énergiquement pour entasser la plante sous l'eau et faire surnager les lentilles; alors on débouche la fosse, et l'eau en s'échappant, entraîne la plupart des lentilles et dégage le cresson qui ne tarde pas à se relever.

Une sorte de petite crevette, très abondamment multipliée aussi, ronge le cresson et s'en nourrit; il est assez difficile de s'en débarrasser, et les oiseaux aquatiques, qui en consommeraient de grandes quantités, feraient peut-être au cresson un tort plus considérable que le service qu'ils lui rendraient en les détruisant. On place des poignées de foin ou d'herbes à demi-sèches dans les endroits où elles abondent, et, comme elles s'y amassent en grand nombre pour en sucer les sucs, on les prend et on les détruit avec facilité.

Il n'en est pas de même d'une sorte de charançon, beaucoup plus gros que l'allise, mais qui lui ressemble beaucoup, et que l'on nomme aussi la *puçette*. Cet insecte saute par milliers de feuilles en feuilles, et en détruit le parenchyme, de façon qu'une fosse attaquée par lui prend bientôt un aspect gris et terne. Une aspersion, aussi fréquemment renouvelée qu'il est besoin, de cendres de bois, débarrasse la plante de cet ennemi, et ne tarde pas à lui rendre sa belle couleur vert foncé. L'alcali contenu dans les cendres (*carbonate de potasse*) contribue sans doute beaucoup à donner de la vigueur à la végétation du cresson, car on a remarqué que le fumier de vache était de beaucoup supérieur à tout autre dans cette culture, et c'est celui de tous les fumiers animaux où la potasse se rencontre en plus grande proportion.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 6 Juin 1869.	121
Membres admis dans la séance du 6 Juin	124
Section de Crépy. — Séance du 18 Avril 1869.	124
— Séance du 17 Mai 1869	125
Section de Baron. — Séance du 9 Mai 1869	125
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 9 Mai 1869	126
Section de Chambly. — Séance du 11 Mai 1869	126
Section de Chantilly. — Séance du 13 Mai 1869	126
— Séance du 27 Mai 1869	130
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 23 Mai 1869	131
Section de Précý-sur-Oise. — Séance du 3 Juin 1869	131
Extraits de la correspondance	134
Emploi nouveau du Jus de Tabac, par M. A. Corbie	135
Culture des Légumes, par M. Thirion	138

Ordre du jour de la séance du 4 Juillet 1869.

- A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
A 2 h., réunion générale.
Adoption du procès-verbal de la séance du 6 Juin.
Admission de membres nouveaux.
Dépouillement de la correspondance.
Communication des décisions du Comité consultatif.
Rapports des Comités sur les objets présentés.
Propositions et communications.
- A 10 h. du matin, leçon d'horticulture dans le jardin de la Société.

La réimpression du *Cours d'arboriculture* de M. Dubarle est terminée. Un exemplaire en sera remis gratuitement à tous les membres nouveaux qui se sont fait ou se feront inscrire, à Sealis ou dans les Sections, depuis le 1^{er} janvier 1869. — Tous les autres membres de la Société pourront se le procurer au prix très réduit de 0,80 cent.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société est ouverte tous les jours de séance, de 1 h. à 2 h., dans la salle du Comité d'arboriculture. M. le Bibliothécaire confiera à chaque Sociétaire les livres dont il aura besoin, sur un récépissé signé de lui, et à la charge de les rendre en bon état à la séance suivante.

Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1869.

TAILLE EN VERT. — ÉCUSSENS. — TRAVAUX DE SAISON.

- Jeudi 1^{er}* : Leçon à Montataire, à 9 h. du matin.
Séance à Précy-sur-Oise, à 2 h. de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Dimanche 4* : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin
de la Société. — A 2 h. de l'après-midi,
SÉANCE GÉNÉRALE.
- Dimanche 11* : Séance à Baron, à 8 heures du matin. — Leçon
après la séance.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Lundi 12* : Leçon à Thury-en-Valois, à la mairie, à 9 h. du
matin.
Séance à Betz, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon
après la séance.
- Mardi 13* : Leçon à Boran, à 9 heures du matin.
Séance à Chambly, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Jeudi 15* : Leçon à Raray, chez M. Delignières, à 9 h. matin.
Séance à Béthisy, à 2 h. de l'après-midi.—Leçon
après la séance.
- Dimanche 18* : Leçon à Auger-St-Vincent, à 8 h. du matin.
Leçon à Crépy, à 12 h. 1/2. — Séance après
la leçon.
- Jeudi 22* : Leçon à Gouvieux, à la mairie, à 9 h. du matin.
Séance à Chantilly, à 2 h. de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Dimanche 25* : Leçon à Pont-Ste-Maxence, à midi précis. —
Séance après la leçon.
Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
-

Ceux de MM. les Sociétaires qui changeraient de domicile sont
priés d'informer M. le Secrétaire-général de leur nouvelle adresse.